



Consignes de sécurité

à lire avant chaque battue (grands gibiers et renard)

1 Il est **obligatoire** d'être porteur d'un gilet ou d'une veste fluorescent, d'une pibole et d'avoir signé le registre de battue. Je répète les annonces.

2 Il est **interdit** de charger son arme avant le signal de début de battue. Aucun tir n'est autorisé avant ce signal.

3 Il est **obligatoire** à l'arrivée à son poste de repérer ses voisins immédiats.

4 Il est **obligatoire** de définir sa zone de tir en calculant ses angles de 30° (5 pas - 3 pas en tenant compte de tout risque potentiel et en utilisant si possible des jalons fluorescents).

5 Il est **interdit** de quitter son poste (même si un animal est tiré) et de se déplacer avant le signal de fin de battue.

6 Il est **obligatoire** d'effectuer un tir fichant (dirigé vers le sol) et à courte distance (25 m). Le tir assis est interdit. En attendant assis, je ne tiens jamais mon arme à l'horizontal.

7 Il est **interdit** de tirer sur un gibier non formellement identifié.

8 Il est **interdit** de tirer dans la traque et de tirer un gibier rentrant dans la traque*.

** sauf autorisation
exceptionnelle et contextuelle
du responsable de battue*

9 Il est **interdit** de tirer en direction des routes et chemins ouverts au public, de s'y poster ainsi que de tirer en direction des habitations ou constructions diverses.

10 Il est **obligatoire** de décharger immédiatement son arme au signal de fin de battue. Le contrôle des tirs est alors autorisé. Aucun tir n'est autorisé après ce signal.

11 En présence de toute personne (chasseur ou non), je décharge mon arme, je reste courtois. En cas de problème, j'avertis le responsable de battue.